

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°84/2023

OBJET : SPORT : Attribution d'une subvention à l'association « DRAP DARTS »

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'octobre à 10 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Philippe MINEUR/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Nathalie DIGANI par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Michaël TRUCCHI, Romain BIANCHI, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Xavier JARJANETTE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la demande de subvention présentée par André CASTELAIN président de **DRAP DARTS** en date du **27 juillet 2023**

Considérant la nécessité d'apporter une aide financière à l'**Association « DRAP DARTS »** afin d'acquérir le matériel nécessaire pour l'organisation d'une compétition « open de comité »,

Oui cet exposé,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de mille cinq cents euros.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre de cette délibération

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 27 octobre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

